



## DÉMARCHE POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION AU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

---

- Prendre connaissance du formulaire intitulé « La révision administrative en matière d'évaluation foncière municipale ».
- Compléter le formulaire intitulé « Demande de révision à l'égard du rôle d'évaluation foncière ». Exposer y succinctement les motifs soutenant votre demande.
- Déposer ou poster votre formulaire par courrier recommandé au bureau de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, lesquels sont situés au 625, rue Bergeron ouest, Alma, G8B 1V3.
- Accompagner votre demande de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Les tarifs sont actuellement fixés en vertu du règlement 311-2021. Ces derniers sont les suivants :
  - 75.00 \$, lorsque la valeur inscrite est inférieure ou égale à 500 000 \$;
  - 325.00 \$, lorsque la valeur inscrite est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$;
  - 525.00 \$, lorsque la valeur inscrite est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$;
  - 1000.00 \$, lorsque la valeur inscrite est supérieure à 5 000 000 \$.
- Votre demande de révision ainsi que votre paiement doivent être déposés à l'intérieur des délais prescrits.
- Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le Service de l'évaluation de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est au 418-668-3023 poste 2108.